

## ACCUSE DE RECEPTION

*Cet accusé de réception vous est transmis suite à la validation de votre demande de publication.*

*Après traitement et vérification par nos services, Médialex vous adressera une attestation de parution confirmant la date de parution possible dans le ou les supports demandés.*

**De la part de : Medialex**  
**Identifiant annonce : 21984449 / Zone 20**

Rennes,  
Le 23/09/2024 10:23

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

**François BESSON**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR - VAL DE LOIRE**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

*Communauté d'agglomération "Saumur Val de Loire"*

-----

### **PLAN LOCAL D'URBANISME SAUMUR LOIRE DÉVELOPPEMENT**

#### **Révision Allégée n°1**

Par arrêté 2024-077-AP, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saumur Loire Développement pour une durée de 1 mois à compter du 30/10/2024 à 8h30 au 02/12/2024 à 17h30 inclus.

La révision allégée n°1 porte sur l'ensemble des communes couvertes par le PLUi de Saumur Loire Développement afin de mettre à jour les zones humides repérées au sein du document d'urbanisme.

Monsieur Gérard FALIGANT, retraité de la fonction publique hospitalière conduira ladite enquête publique, en qualité de commissaire enquêteur.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement, les dossiers soumis à l'enquête comprendront les pièces et avis exigés par l'article du L151-2 du Code de l'Urbanisme

Le public pourra consulter les dossiers sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet qui sont tenus à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête :

Dans l'ensemble des Mairies des Communes couvertes par le PLUi de Saumur Loire Développement, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Maréchal LECLERC - 2ème étage à SAUMUR du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 (17H00 le vendredi).

Le siège de l'enquête est fixé au 11 rue du Maréchal LECLERC – CS54030 –49408 SAUMUR cedex. Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Le mercredi 30 octobre 2024 de 08h30 à 12h00, à la mairie de SAUMUR, située rue Molière et joignable au 02 41 83 30 00 ;

Le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 18h00, à la mairie de MONTREUIL-BELLAY, située au 2 rue de la mairie, joignable au 02 41 40 17 60

Le mercredi 20 novembre 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie d'ALLONNES, située au 135 Rue Albert Pottier et joignable au 02 41 52 00 30.

Le mercredi 20 novembre 2024 de 13h30 à 17h30, à la mairie de SAUMUR, située rue Molière, joignable au 02 41 83 30 00 ;

Le lundi 02 décembre 2024 de 09h00 à 12h00, à la mairie de MONTREUIL-BELLAY, située au 2 rue de la mairie, joignable au 02 41 40 17 60

Le lundi 02 décembre 2024 de 14h00 à 17h30, au Siège de l'Agglomération Saumur Val de Loire, situé au 11 rue du Maréchal LECLERC.

Pendant la durée de l'enquête, les informations relatives à l'enquête publique sont mises en consultation sur les sites :

- de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (<https://www.saumurvaldeloire.fr/>) ;
- des Communes de : SAUMUR, ALLONNES et MONTREUIL-BELLAY

Par ailleurs, le public peut communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@saumurvaldeloire.fr](mailto:urbanisme@saumurvaldeloire.fr) sous la référence « ENQUETE- RA1 PLUi SLD »

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir de la Communauté d'Agglomération, communication de tout ou partie du dossier mis à l'enquête dès la publication du présent arrêté et des observations émises par le public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération son rapport et ses conclusions motivées. Ils seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération 11 rue du Maréchal LECLERC 2ème étage à SAUMUR et dans l'ensemble des mairies du PLUi de Saumur Loire Développement aux jours et heures d'ouvertures habituels pendant un an à compter de la date de clôture.

A l'issue de l'enquête, le plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis à l'avis de la conférence intercommunale des maires de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le cas échéant, à celui des communes couvertes par le plan local d'urbanisme et à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération à la majorité des suffrages exprimés.

Les informations peuvent être demandées au service urbanisme 11 rue Maréchal LECLERC à SAUMUR – 02 41 40 45 56 – [urbanisme@saumurvaldeloire.fr](mailto:urbanisme@saumurvaldeloire.fr)

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce enquête publique 2ème avis a été reçue pour une demande de publication dans :**

Date	Support	Département
<b>Le 6 novembre 2024</b> (date définie sous réserve)	<b>Le Courrier de l'Ouest</b> (support papier)	<b>49 - MAINE ET LOIRE</b>
<b>Le 6 novembre 2024</b> (date définie sous réserve)	<b>Ouest-France</b> (support papier)	<b>49 - MAINE ET LOIRE</b>

David SHAPIRO  
Représentant permanent de Médialex

